

UR1

Enduit à joint - Prise 1h

Garantie de la qualité

- ▶ FINITION POSSIBLE DANS LA 1/2 JOURNEE
- ▶ IDEAL PAR TEMPS FROID ET HUMIDE
- ▶ TRAITEMENT DES JOINTS ENTRE PLAQUES
- ▶ NETTOYAGE AISE DES OUTILS



Description

- ▶ Traitement des joints entre plaques de plâtre, tête de vis
- ▶ Enduit de jointement en poudre

Domaine d'application

- ▶ Joints avec bandes papier entre plaques de plâtre à bords amincis, doublages
- ▶ Recouvrement des vis et têtes de vis
- ▶ Applicable sur support sain, sec, dépoussiéré
- ▶ Traitement des angles rentrants/cueillis avec bandes papier et sortants avec bandes armées ou cornières métalliques

Conditionnement

- ▶ Sac de 18 kg



Préparation

- ▶ Mélange : environ 0,5 l d'eau pour 1 kg de poudre
- ▶ Verser progressivement la poudre dans l'eau puis mélanger pour obtenir une pâte homogène à la consistance souhaitée

Application

- ▶ Temps d'utilisation : environ 30 min—1h
- ▶ Epaisseur d'application : 7 mm
- ▶ Température d'emploi : entre 5°C et 30°C (idéale par temps froid et humide)
- ▶ Matériel : couteau à enduire ou platoir
- ▶ Nettoyage du matériel : à l'eau
- ▶ Temps de redoublement : 4—5h

Caractéristiques

- ▶ Couleur : blanche beige
- ▶ Dureté shore C : 85 shore
- ▶ Valeur adhérence sur carreaux de plâtres : > 1 MPa
- ▶ Aspect de surface : lisse

Références techniques

- ▶ Caractérisation : NF EN 13963
- ▶ Conservation : 12 mois dans l'emballage d'origine fermé et stocké à l'abri de l'humidité
- ▶ Consommation : 400 g/m²
- ▶ Documents à consulter : NF T 30-608, NF P 74-204

Fiche technique remplace les précédentes. Ne pas appliquer sur des fonds surchauffés, humides ou à un taux d'hygrométrie supérieur à 70%. Les fonds doivent être préparés selon la norme NF P 74-201. Avant utilisation, lire les fiches techniques et les fiches de sécurité, disponibles sur demande au service commercial. Les informations fournies dans cette fiche technique sont indicatives et peuvent varier selon les conditions de mise en œuvre (ex. température, support, épaisseur appliquée).

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).